La Force Ouvrière UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Dispensé de timbrage

Trimestriel n° 26
janvier 2017

déposé le
19.01.2017

AVIGNON CTC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN

« Le temps de l'indignation est désormais dépassé. Celui de la révolte organisée doit prendre le relais. »

Claude JENET

L'éditorial de Laure LAMBERTIN

BONNE ANNÉE

Que j'aimerais avoir une baguette magique pour vous souhaiter ***BONNE ANNEE ! BONNE SANTE !*** et faire que ces vœux se réalisent pour vous et ceux que vous aimez.

Car s'il est de coutume de se souhaiter : bonne année « ***et surtout la santé*** », en cette période d'attaque brutale contre la Sécurité Sociale conquise par les ouvriers, les salariés et leurs organisations en 1945, il est plus que jamais nécessaire de la défendre avec acharnement.

Alors que les attaques menées depuis plusieurs années par les gouvernements successifs ont mis à mal la protection sociale, à l'heure où la grippe tue, la ministre de la santé a trouvé une solution : « ***déprogrammer des opérations*** » afin d'accueillir aux urgences les personnes en danger. Intolérable !

Il faut abroger sa loi néfaste appelée « **loi santé** ! », qui programme la suppression supplémentaire de 22 000 postes de personnels hospitaliers et la fermeture de 16 000 lits rendant les conditions de travail des personnels insupportables avec des conséquences déplorables sur la qualité des soins.

Défendons nos hôpitaux, nos maisons de retraite. Refusons l'instauration d'une médecine à 2 vitesses.

Et si l'année 2016 n'a pas apporté grand-chose de positif, elle a vu, entre autres mesures, pour les retraités et les personnes âgées, l'adoption de la loi dite d'Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV), loi qui tourne le dos à notre revendication de la prise en charge globale, pérenne et solidaire de la perte d'autonomie, dans le cadre de la solidarité organisée par la Sécurité Sociale. 2017 va être celle de son entrée en application et là aussi nous avons beaucoup à dire et surtout à faire.

Aussi, courage et après les vœux traditionnels, confiante en votre combativité, j'ajoute pour nous tous :

BONNE ANNEE DE SUCCÉS REVENDICATIFS.

GALETTE

et remise

des cartes

le 7 février 2017

à 15h30

à

Montfavet

Salle LE REX

10 Rue des Paroissiens

-

VENEZ NOMBREUX

Partageons un moment de fraternité

NOS ACTIVITÉS

LES DIFFÉRENTES MÉMOIRES, LE RÔLE DU SOMMEIL

Mardi 18 octobre :
L'UDR-FO84 a organisé une conférence débat sur la mémoire. Albert Tytgat, médecin du travail à la retraite a fait un exposé à la fois riche et vivant devant un auditoire d'une trentaine de retraités.

Une assistance attentive (Photo LE POTE AGE, Serge OLLIER)

L'exposé abordait :
La définition générale de la mémoire « fonction mentale qui permet d'enregistrer, de stocker et de restituer l'information »
Le fonctionnement de ces 3 moments et l'importance des conditions dans lesquels ils s'effectuent
Le rôle du sommeil dans le « stockage » des informations reçues et la constitution des souvenirs
Les différentes mémoires : mémoire du passé, mémoire du présent, mémoire du futur, mémoire volontaire, mémoire involontaire, auditive, olfactive et une des plus marquantes : la mémoire du geste
L'histoire des mémoires
En conclusion, retenir : qu'il faut faire confiance à sa mémoire, être « gentil avec elle », avoir toujours des projets (ce qui manque bien souvent dans les Maisons de Retraite), ne pas s'isoler.
Les participants ont pu poser toutes les questions qui les préoccupaient. A l'issue de la réunion tous les participants, rassurés et prêts à mettre en pratique les « conseils » donnés, avaient le sourire.

Mardi 8 novembre :
Matin, participation à la manifestation au côté des personnels de santé devant l'hôpital d'Avignon. Cette manifestation se situant dans le cadre d'une journée nationale à l'appel de F.O., de la CGT, exigeait (entre autres revendications plus spécifiques aux personnels) :

- l'abrogation de la loi HPTS (Hôpital, Patient, Santé, Territoire)
- l'abrogation de la loi Santé

Deux lois qui, dans une sinistre continuité ajoutées au plan ONDAM* (qui impose 3,5 milliards d'économie sur les hôpitaux), détruisent le système hospitalier français en supprimant des lits dans tous les établissements et fermant des structures indispensables comme la maternité d'Apt.
Après-midi : notre C.A. réuni à l'Union Départementale, adoptait une motion de soutien aux camarades F.O. d'Evreux, ainsi qu'à l'ensemble des organisations syndicales, chassées de leur locaux par la mairie.

19 novembre, à la demande de l'UD nous proposions les représentants F.O. au Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). (voir article à ce sujet page 4)

Mercredi 7 décembre : L'U.D. CGT invitait les organisations syndicales (UD et UDR) devant siéger au CDCA à une intersyndicale, Michèle Peyron y représentait notre organisation.
Décision était prise de demander une audience au Président du Conseil Départemental. La demande a été envoyée le 14 décembre, un rappel effectué début janvier, à ce jour, 5.01.17, pas de réponse .

*** ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie**

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

LUTTER CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Qui n'a pas reçu un coup de fil commercial aux heures de repas ou après une journée bien remplie, proposant l'installation d'un double vitrage ou la pose de panneaux photovoltaïques ? Selon une enquête de 60 Millions de consommateurs, les Français reçoivent en moyenne une quinzaine d'appels de ce type par mois. Des démarchages « à domicile » qui peuvent en excéder plus d'un.

Une situation qui risque de changer puisque depuis le 1er juin 2016, les particuliers qui ne souhaitent plus être dérangés par de telles sollicitations peuvent inscrire leur numéro de téléphone fixe et/ou de mobile dans la base de données Bloctel (www.bloctel.gouv.fr). Il leur faudra néanmoins attendre un mois après la réception du récépissé d'inscription pour ne plus recevoir d'appels commerciaux. Cette inscription durera trois ans et le particulier sera invité à se réinscrire trois mois avant l'échéance.

Pour protéger la confidentialité des données fournies, les professionnels n'auront pas accès aux listes de numéros soumises à l'interdiction, Bloctel fera le ménage dans les fichiers de prospection de chaque professionnel qui en fera la demande. Si les appels persistent, un formulaire de réclamation, disponible sur le site, sera transmis à la DGCCRF qui mènera une enquête.

Des amendes à partir du 1er juillet

Ce dispositif, figurant dans la loi Hamon du 17 mars 2014, « interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste ». Les professionnels qui ne respectent pas la réglementation encourent des amandes, de 15 000 à 75 000 euros, depuis le 1er juillet 2016. Pour les appels émis à partir de plates-formes à l'étranger, c'est le donneur d'ordre français qui sera poursuivi.

Quelques bémols tout de même : « En cas de relations contractuelles préexistantes », précise le code de la consommation, les entreprises pourront toujours contacter un client. Traduction : votre opérateur téléphonique pourra continuer de vous proposer ses offres commerciales sans être inquiété. Attention, Bloctel ne concerne pas les SMS qui eux sont gérés par une autre liste, 33 700.

En marge : Multiplication des appels frauduleux

Le nombre de messages frauduleux a explosé en 2015. Il s'agit des messages invitant à rappeler un numéro de téléphone commençant par 0899 (fortement surtaxé). Promesses de gains à des jeux, fausses offres d'emploi, etc. ont nourri le million et demi d'appels ou de SMS indésirables en 2015, contre un peu moins de 900 000 en 2014.

A LA DÉCOUVERTE DE

La Recette de la Fougasse d'Aigues-Mortes selon Robert

Ingrédients

175g de farine
175g de sucre en poudre
125g de crème fraîche
½ sachet de levure chimique
2 œufs
25 ml de fleur d'oranger

Mélanger la farine, le sucre en poudre, et la levure chimique
Battre les œufs et la crème fraîche
Mélanger l'ensemble et ajouter la fleur d'oranger
Verser dans un moule recouvert de papier sulfurisé
Faire cuire au four (thermostat 190° - 200° pendant 10 mn)
Sortir du four, badigeonner de beurre fondu et saupoudrer de sucre
Remettre à cuire 10 mn au four

UNE NOUVELLE INSTANCE CONSULTATIVE

MISE EN PLACE DU CDCA

Cette structure, issue de la loi ASV*, se substitue à l'ancien CODERPA* et à l'ancien CDCPH*.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est composé de 2 formations comprenant chacune 4 collèges. Les organisations syndicales représentatives (5) siègent dans 2 collèges en ce qui concerne les personnes âgées et les retraités et dans 1 collège en ce qui concerne les personnes handicapées.
Ses prérogatives, telles qu'elles sont définies dans la loi ASV, paraissent à la fois exorbitantes et totalement dépourvues de réelles implications.
Entre autres prérogatives : « Il peut formuler des recommandations visant au respect des droits et à la bientraitance des personnes âgées … à assurer le soutien et la valorisation de leurs proches aidants ainsi qu'à permettre la bonne prise en compte des questions éthiques. »
Cela semble positif mais au final, malgré l'étendue de son champ d'intervention, le CDCA est une instance **CONSULTATIVE** et non décisionnelle.
Bien évident pour l'UCR-FO et ses représentations départementales, nos représentants, en toute indépendance, se référeront aux **positions syndicales** concernant, en particulier :

- la revendication de la **prise en charge par la Sécurité Sociale** de la perte d'autonomie ;
- notre revendication relative à l'adaptation des logements, considérant que l'effort prévu par la loi ASV et portant sur 81 000 logements est insuffisant (**FO revendique à minima 200 000 logements).**

L'U.D. FO Vaucluse a désigné ses représentants dans cette instance. Notre proposition a tenu compte, autant que possible, de l'expérience des camarades investis dans les secteurs concernés.

Pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées :

1er collège représentant des personnes âgées, les retraités, leur famille et les proches aidants :
titulaire Michèle Peyron , suppléant Marcel Brigati.

3ème collège représentants des organismes et professionnels oeuvrant en faveur des per sonnes âgées :
Titulaire : Laure Lambertin, suppléant Jean Marie Soulis

Pour la formation spécialisée concernant les personnes handicapées :

Titulaire : Michèle Peyron, suppléante Françoise Birot.

Au niveau national la loi ASV a mis en place une structure appelée HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge).

Pour l'UCR-FO

- grand scepticisme quant à son fonctionnement lié tant à la lourdeur de ses prérogatives qu'au nombre des membres qui le composent : 230 !
- la voix des personnes âgées risque d'être complètement étouffée.

*** CODERPA = Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées**
*** CDCPH = Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées**
*** loi ASV = loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement**

DÉFENDONS L'HÔPITAL

Invitation

Galette

L'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse convie l'ensemble de ses adhérents à partager la galette à MONTFAVET, salle LE REX, 10 rue des paroissiens.

LA REMISE DES CARTES se fera lors de cette sympathique manifestation.

Mardi 7 février 2017

à 15h30

Le Pote Agé

souhaite

à ses fidèles lecteurs

et

à tous ceux qui leur sont chers

une Bonne

et Heureuse

Année 2017

Avis à la population

L'ARS impose à l'hôpital d'Orange des mesures d'économies et menace l'avenir de l'hôpital !!!!

Réduction du nombre de personnel !!!

Modification des horaires !!!!

Jours de repos qui sautent !!!

Suppression des RTT !!!!

Personnel épuisé !!!

C'est inacceptable !!!!!

Les personnels de l'hôpital sont là pour vous soigner et ne sont pas simplement des euros que l'on dépense ou que l'on économise.

Toute l'année, les personnels sont dévoués aux usagers de l'hôpital, aujourd'hui, ils ont besoin de vous pour défendre l'hôpital d'Orange.

Patients, usagers, citoyens et personnels de l'hôpital

Tous ensemble le 26 janvier 2017 devant le C.H. Orange à 09h pour un départ du cortège à 10 h.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Pour adhérer à l'Union des Retraités FORCE OUVRIERE, il existe 2 modalités :
- être adhérent de son syndicat d'origine. Voir les modalités de votre syndicat.
- adhérer directement à l'U.D.R.-F.O. de son département.

Si vous souhaitez adhérer directement à l'U.D.R.-F.O. de Vaucluse ; la cotisation, pour l'année 2017, s'élève à 30,00 euros. Elle est à adresser, par chèque à l'ordre de l'U.D.R-F.O. de Vaucluse

---

Dans les 2 cas

merci de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le faire parvenir à :
U.D.R.-FO de Vaucluse
Union Départementale F.O.
B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON Cédex 1

-*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, puis communiquées à la cgt-FORCE OUVRIERE et à l'UCR-FO. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :
UDR-FO de Vaucluse BP 80010 - 84004 AVIGNON CEDEX 1

Bulletin d'adhésion à l'U.D.R.-F.O de Vaucluse

NOM : PRENOM :
ADRESSE :.....
.....
.....
Code Postal :..... Ville :.....

Tél fixe : Tél portable :

Email :

Renseignements relatifs au dernier emploi occupé :

* Syndicat d'appartenance :
* Fédération :

Date : Signature :